

Séance du 17 novembre 2021

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	37
Nombre ayant donné procuration	3
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

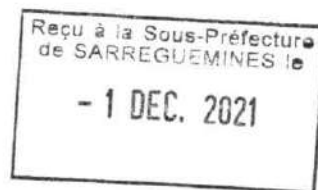
1) Validation du compte rendu de l'Assemblée du 16 juin 2021

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

d'adopter le compte rendu de l'Assemblée du 16 juin 2021.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 17 novembre 2021
Le Président
Gilbert Schuh



Séance du 17 novembre 2021

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	37
Nombre ayant donné procuration	3
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

2) Election d'un membre de la CAO – Commission MAPA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L1411-5,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'article 18.2.13 et 18.2.15 des Statuts du GECT,

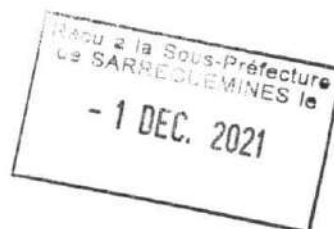
L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

- d'élire **M. Jacques BALLEVRE** en tant que membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA en remplacement de M. Helmut ISRINGHAUS.



Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 17 novembre 2021
Le Président
Gilbert Schuh



Séance du 17 novembre 2021

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	37
Nombre ayant donné procuration	3
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

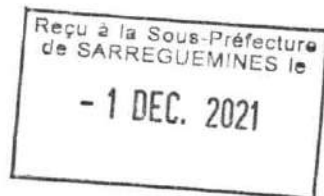
3) Validation d'une demande de concours dans le cadre du CPER

Vu l'avis favorable du Comité Directeur

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement relatif à l'Ingénierie métropolitaine 2021,
- d'autoriser M. le Président à solliciter des cofinancements pour ce dossier au titre du FNADT et des fonds régionaux dans le cadre du CPER,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents y étant relatifs.



Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 novembre 2021
Le Président
Gilbert Schuh

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Acquisitions immobilières			Aides publiques (1) :		
Travaux			FNADT Union européenne Collectivités locales et leurs groupements - région - département - communes ou groupement de communes	66.556,50€	30%
Matériel			Etablissements publics Aides publiques indirectes AUTRES	66.556,50€	30%
Autres: frais de traduction et d'interprétariat		10.700,00€	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES :	133.113,00€	60%
Pour les dépenses de fonctionnement, détailler les dépenses, notamment salaires et charges (3)	Personnel Déplacements Frais de communication	198.700,00€ 150,00€ 12.305,00€	AUTOFINANCEMENT Fonds propres	88.742,00€	40%
A DEDUIRE (s'il y a lieu) Recettes générées par l'investissement			Emprunts (2) Crédit-bail Autres (2) Sous-total autofinancement		
TOTAUX		21.855,00€		221.855,00€	100%

Reçu à la Sous-Préfecture
 de SARREGUEMINES le
 - 1 DEC. 2021

Séance du 17 novembre 2021

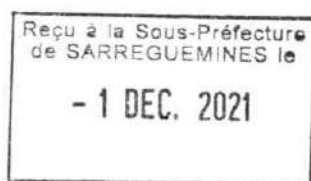
Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	37
Nombre ayant donné procuration	3
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

4) Validation d'un avenant relatif au lot 1 de l'accord-cadre « interprétariat et traduction »

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

- de valider la préparation d'un avenant au lot 1 « Interprétariat lors de réunions ou manifestations » du marché « Interprétariat de traductions », concernant l'augmentation du plafond annuel à 35.200 euros/an ;
- d'autoriser le Président à signer cet avenant.



Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 17 novembre 2021
Le Président
Gilbert Schuh

Séance du 17 novembre 2021

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	37
Nombre ayant donné procuration	3
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

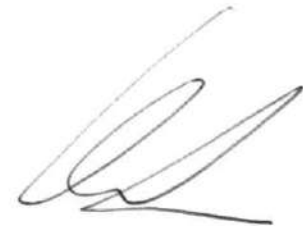
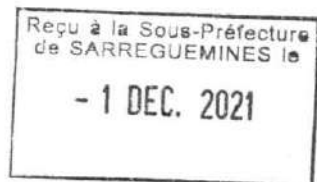
5) Adoption du rapport d'activité 2020 de l'Eurodistrict

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 18.2 des Statuts du GECT,

L'Assemblée syndicale,

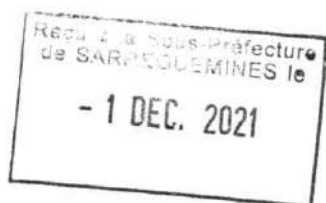
décide
à l'unanimité

d'adopter le rapport d'activités 2020 du GECT tel que présenté en séance.



Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 novembre 2021
Le Président
Gilbert Schuh

Séance du 17 novembre 2021



Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	37
Nombre ayant donné procuration	3
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

6) Procédure de recrutement d'un directeur/d'une directrice

A) Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis favorable du Comité directeur quant au classement des candidats,
Vu l'avis favorable de la présidence quant au recrutement du candidat en tête du classement,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, indiquant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Considérant la nécessité de créer deux emplois de catégorie A, à temps complet

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité

- de modifier le tableau des emplois comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

GRADES	Catégorie	Existant	Nouveau	Total
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur	A		1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	2	1	3
Rédacteur	B	1		1
Adjoint administratif principal 2ème classe à 3,5 heures hebdomadaires	C	1		1
Adjoint administratif principal 2ème classe à 17,5 heures hebdomadaires	C	1		1

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au chapitre 12 du budget de l'Eurodistrict.

B) Extension du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

L'Eurodistrict a mis en place le RIFSEEP – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel par délibération du 17 janvier 2018.

Il est nécessaire d'étendre le versement du RIFSEEP tel que prévu par cette délibération au cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux et de prévoir les montants possibles de versement à ceux déjà prévus pour le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux à savoir :

Pour la part indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE),

Attachés et Ingénieurs territoriaux			
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels minima (planchers)	Montants annuels maxima (plafonds)
Groupe 1	Direction d'une collectivité ou d'un établissement public, direction adjointe, ...	1.500 €	36.210 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de la direction, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...	750 €	20.400 €

Pour la part du complément indemnitaire annuel (CIA),

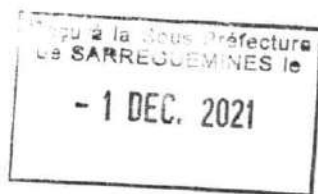
Attachés et Ingénieurs territoriaux		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maxima (plafonds)
Groupe 1	Direction d'une collectivité ou d'un établissement public, direction adjointe, ...	6.390 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de la direction, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...	3.600 €

Il est rappelé que l'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA est décidée par l'autorité territoriale et fait l'objet d'un arrêté individuel.

Reçu à la Sous-Préfecture
de SARREGUEMINES le
- 1 DEC. 2021

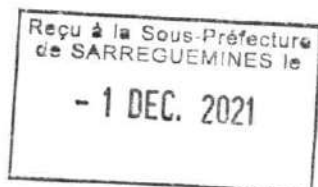
L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité :

- de valider l'extension du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux Ingénieurs territoriaux tel que prévu par délibération du 17 janvier 2018 et d'adopter les montants annuels maxima de versement aux Ingénieurs tel que présenté ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 novembre 2021
Le Président
Gilbert Schuh

A handwritten signature in black ink, appearing to be "GS" or similar initials, written in a cursive style.



Séance du 17 novembre 2021

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	37
Nombre ayant donné procuration	3
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

7) Participation au salon de Hanovre 2022

Vu la volonté exprimée en 2019 par l'Assemblée de l'Eurodistrict SaarMoselle de se présenter à la foire de Hanovre plusieurs années de suite,

Vu l'avis favorable de la présidence quant à la tenue d'un stand franco-allemand en commun avec saaris à la foire de Hanovre 2022,

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

- de valider la participation de l'Eurodistrict au salon de 2022 sous réserve que le financement de la partie française soit validé par les intercommunalités d'ici début décembre ;
- d'approuver la démarche suivante :
 - Préparation de conventions de coopération entre l'Eurodistrict SaarMoselle et
 - les intercommunalités françaises prêtes à participer à la foire de Hanovre 2022 (répartition du financement propre entre la CA de Forbach Porte de France, la CA Sarreguemines Confluences, la CA de Saint-Avold Synergie et la CC du Warndt : quote-part de 3.750 euros),
 - les partenaires allemands
 - Saaris ;
 - Prise de contact avec Moselle Attractivité et la Région Grand Est en vue d'un cofinancement des activités de marketing territorial de l'Eurodistrict SaarMoselle.



Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 novembre 2021
Le Président
Gilbert Schuh

Séance du 17 novembre 2021

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	37
Nombre ayant donné procuration	3
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

8) Adhésion à la mission « RGPD » du CDG57 et nomination d'un délégué à la protection des données

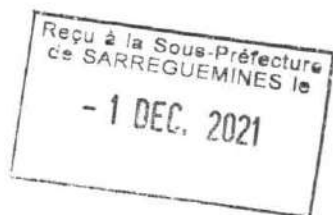
Vu l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) conformément au RGPD,

Vu la complexité des missions liées aux obligations légales imposées par le RGPD et les risques de sanction encourus en cas de non-respect desdites obligations,

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

- d'autoriser le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser le Président à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant le Délégué à la Protection des Données du GECT Eurodistrict SaarMoselle.



Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 novembre 2021
Le Président
Gilbert Schuh

Séance du 17 novembre 2021

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	37
Nombre ayant donné procuration	3
Nombre d'excusés	24
Nombre d'absents	1

9) Projet Interreg VA GeKo SaarMoselle

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

- d'adopter l'objectif du « CORRIDOR MOSAR » comme objectif de l'Eurodistrict SaarMoselle en matière de santé ;
- de mandater la Conférence thématique Santé, en lien avec la Présidence et avec le soutien de l'équipe technique GeKo, pour mener à bien l'obtention d'une telle expérimentation sur le territoire de l'Eurodistrict.



Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 17 novembre 2021
Le Président
Gilbert Schuh